



DR

Financement : OCP se porte caution pour vous auprès des organismes bancaires

Un tiers des titulaires vont partir à la retraite dans les 10 ans qui viennent. Pour prendre le relais et s'installer, un apport minimal de 20 % est le plus souvent exigé par les banques. Face à ce constat, le grossiste-répartiteur OCP met en place des solutions de financement additionnelles. Le principe repose sur un cautionnement par OCP du prêt consenti par le pharmacien auprès d'établissements bancaires partenaires. Le répartiteur n'intervient ni sur le prêt lui-même, ni sur le capital de l'officine.

Son initiative se décline en trois niveaux :

- Initio permet l'accompagnement des futurs titulaires dans le montage et la réalisation de leur projet d'installation. OCP se porte caution d'un prêt complémentaire *in fine* de 5 ans dans la limite de 300 000 euros. **L'offre est montée en**

partenariat avec Interfimo et LCL.

- Extensio est conçu en partenariat avec le CIC pour les projets de transfert ainsi que les gros travaux de transformation ou d'aménagement de l'officine.

Initio et Extensio impliquent la signature d'un contrat d'approvisionnement avec OCP pendant toute la durée du prêt. Ce contrat n'est pas exclusif mais engage le pharmacien à choisir OCP en grossiste n°1.

- Flexio, en partenariat avec le Crédit Mutuel, se veut une réponse aux besoins ponctuels de trésorerie des officines.

La mise en place de ce cautionnement est prévue pour la fin de l'année, ce qui signifie que les premiers dossiers seront examinés tout prochainement. LAURENT LEFORT

Un logiciel d'observance connecté au LGPI

Un logiciel de suivi d'observance (LSO) 100 % intégré au logiciel de gestion de l'officine (LGO), c'est la nouvelle fonctionnalité informatique que propose Pharmagest (groupe Welcoop). Ce LSO, dont toutes les données sont partagées et accessibles depuis le LGPI par l'ensemble de l'équipe ne nécessite pas de se connecter à un autre logiciel, à une autre application web ou de gérer en parallèle des dossiers papiers. En fonction du profil et du traitement du patient, le LGPI invite automatiquement le pharmacien à lui ouvrir un dossier de suivi. Ce dernier peut alors recueillir et archiver les informations nécessaires,

vérifier éventuellement la régularité des prises de médicaments, mener des entretiens pharmaceutiques (les questionnaires sont intégrés), gérer des rendez-vous... Le LSO est aussi conçu pour recevoir des constantes depuis des objets de santé connectés. Pour l'instant réservé aux pharmaciens, il sera dans le futur ouvert aux patients eux-mêmes, aux aidants et aux autres professionnels de santé.

Les données recueillies sont hébergées au sein du datacenter de Pharmagest. Le logiciel de suivi d'observance est proposé gratuitement aux 9 200 pharmacies dotées du LGPI. LAURENT LEFORT